



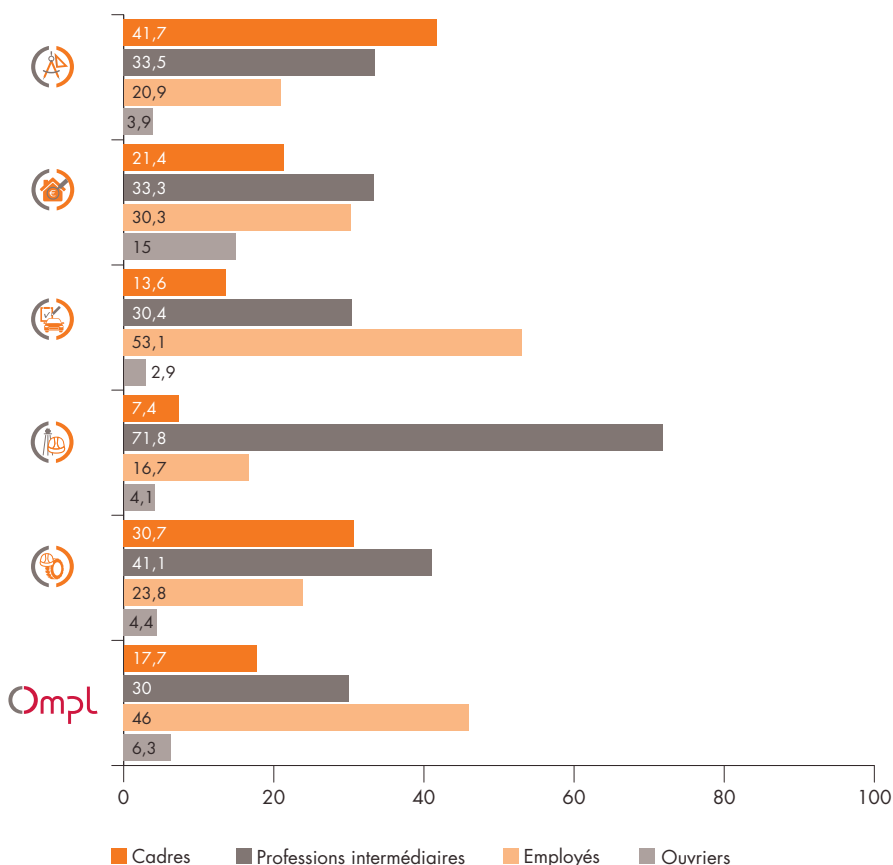
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### PRÉPONDÉRANCE DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- Les cadres sont fortement représentés : 30,7 % contre 17,7 % pour l'ensemble de l'OMPL.
- La proportion de professions intermédiaires est également importante (41,1 %) et dépasse la part observée pour l'ensemble de l'OMPL (30 %).
- Le taux d'employés est inférieur à celui de l'OMPL (23,8 % contre 46 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

### Répartition des salariés par catégorie sociale<sup>1</sup> et branche (%)



### Secteur cadre de vie-technique

#### Branches professionnelles

Entreprises d'architecture

Entreprises d'économistes de la construction

Entreprises d'experts en automobile

Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

1. La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

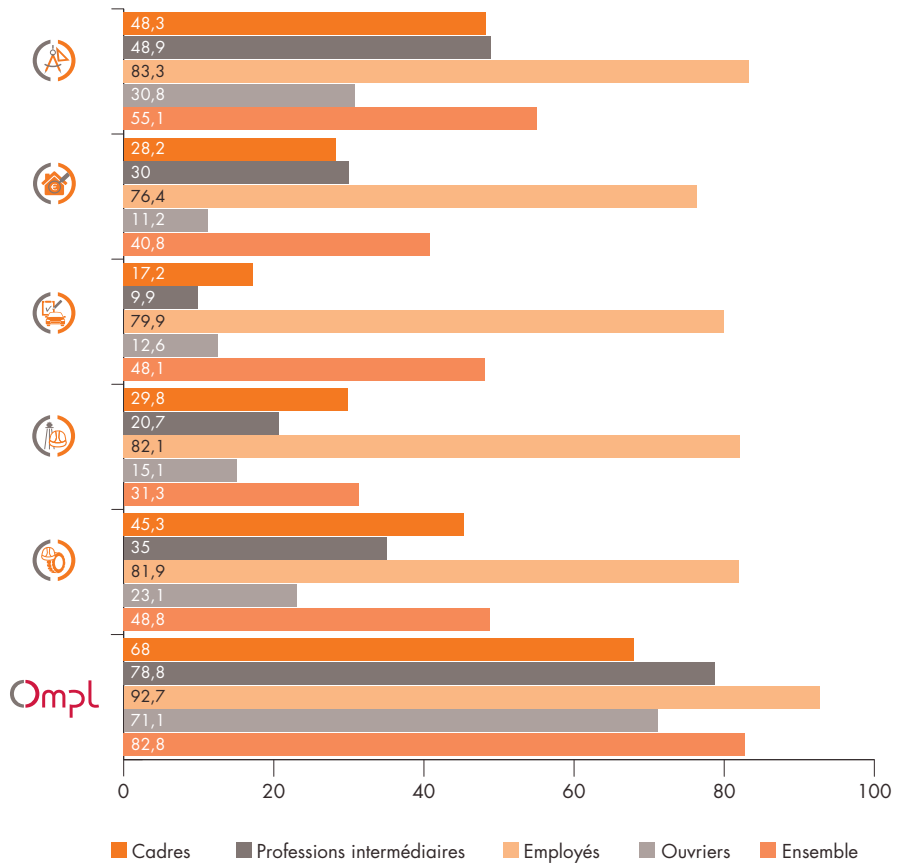
Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



### FÉMINISATION PLUTÔT FAIBLE

La proportion de femmes dans l'emploi du secteur est restreinte malgré un taux plutôt élevé dans la catégorie des employés.

### Taux de féminisation par catégorie sociale et branche (%)



### STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi du secteur varie peu sur la période.

Néanmoins, la féminisation des cadres progresse.

### Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	36,0	37,0	85,0	29,0	49,0
2009	42,0	36,0	88,0	27,0	50,0
2010	41,0	33,0	87,0	27,0	50,0
2011	43,0	35,0	85,0	28,0	49,0
2012	42,0	35,0	85,0	23,0	49,0
2013	42,0	35,0	85,0	26,0	49,0
2014	45,4	34,6	81,8	23,0	48,8
2015	45,3	35,0	81,9	23,1	48,8





### DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie de manière notable d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour le Centre-Val de Loire (30,1 %), mais son minimum est atteint pour l'Île-de-France (19,1 %).

### Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé <sup>1</sup>
Auvergne-Rhône-Alpes	31,7	41,3	22,8	4,2	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	19,0	44,9	29,0	3,3	3,8
Bretagne	22,4	46,7	24,7	3,8	2,4
Centre-Val de Loire	17,4	46,5	30,1	3,9	2,1
Corse	23,0	42,7	24,8	4,0	5,5
DOM	15,8	42,4	28,2	3,6	10,0
Grand Est	29,0	41,9	24,8	4,2	0,0
Hauts-de-France	29,0	40,8	26,0	4,2	0,0
Île-de-France	42,0	34,9	19,1	4,0	0,0
Normandie	22,0	46,3	22,4	3,9	5,4
Nouvelle-Aquitaine	23,6	48,6	24,0	3,9	0,0
Occitanie	25,3	44,9	25,4	4,4	0,0
Pays de la Loire	26,4	41,6	26,7	5,3	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25,2	40,0	30,0	4,9	0,0
	30,7	41,1	23,8	4,4	0,0
	17,7	30,0	46,0	6,3	0,0

1. Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.